

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES
PUBLICS/SECTEUR MARCHES PUBLICS

DEC2020_ 0227

DÉCISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N° 20D36 RELATIF AU CONTRAT DE CESSION DU SPECTACLE « LES YEUX DE TAQQI » LE 13 JANVIER 2021.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la commande publique, notamment son article R. 2122-3-1° ,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL2020_0064 du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégations au maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la proposition de contrat de cession de la société Compagnie Paname Pilotis, producteur du spectacle « Les yeux de Taqqi » mis en scène par Cédric Revollon, dans le cadre de la saison culturelle 2020/2021,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de l'unité fonctionnelle 13.03.14 « Services de spectacles musicaux, de danse, de théâtre, fournis par des producteurs ou des artistes amateurs ou professionnels, dans le cadre de la saison culturelle » dont la valeur ne dépasse pas 90 000 € HT,

DÉCIDE

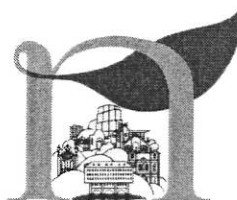
ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société Compagnie Paname Pilotis, sise 49 rue Pajol 75018 PARIS, représentée par Jason Ducas en sa qualité de président, le marché public de services n° 20D36 relatif au contrat de cession du spectacle « Les yeux de Taqqi », qui aura lieu à l'auditorium Jean-Cocteau de Noisiel le mercredi 13 janvier 2021 à 15 h 00, pour le montant global et forfaitaire de 2 600,00 € HT (soit 2 743,00 € TTC / TVA 5,5 %) dont 2 250,00 € HT pour la représentation et 350,00 € HT pour les frais de transport, hors frais de restauration pour 5 repas.

Le règlement s'effectuera à l'issue de la représentation, par mandat administratif, sur présentation de la facture correspondante.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :
- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy ;

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision DEC2020_ 0227
Portant « Conclusion du marché public de services n° 20D36 relatif au contrat de cession du spectacle « Les yeux de Taqqi » le 13 janvier 2021. »

- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée ;
- Madame le Directeur général des services de Noisiel ;
- au titulaire du marché,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 24-12-2020



Le Maire
Mathieu Viskovic

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 05 JAN. 2021
Affiché en Mairie le 05 JAN. 2021
Publié au RAA le 05 JAN. 2021
Notifié le

